



PV REUNION DES PRESIDENTS DE CR SERVES SUR RHONE (26) - LE 29 JANVIER 2011

Le Président ouvre la séance en remerciant tous les Présidents de Comités Régionaux présents et passe ensuite la parole au secrétaire général pour faire l'appel :

CR PRESENTS : Alsace – Aquitaine – Auvergne – Bourgogne – Centre - Champagne Ardennes - Franche Comté - Haute Normandie - Ile de France - Languedoc Roussillon – Limousin – Lorraine - Nord Pas de Calais - Pays de Loire – Picardie - Poitou Charente - Provence Alpes Côte d'Azur - Rhône Alpes.

CR EXCUSES : Basse Normandie – Bretagne - Midi Pyrénées.

1) Intervention de Jean Luc QUERNEC :

Jean Luc donne des informations et des précisions sur quelques points :

- Les fichiers licences sont désormais protégés afin d'éviter les erreurs, seules les cellules susceptibles d'être modifiées sont accessibles. Pour renouveler il suffit de mettre la lettre O, en majuscule ou en minuscule, dans la colonne « E ».
- Il ne doit y avoir qu'un seul correspondant par CR, pas de demande de licences directement par les CD ou Autre.
- Ne pas oublier de faire les changements d'adresses, un nombre important d'adresses de club erronées a été constaté suite à l'envoi de l'info FFPSC n° 1.
- Concernant les fiches championnat, il n'y aura dorénavant que des fiches 4 manches.
- Toutes les anciennes licences vierges comportant la signature de Jackie Dupuis sont à détruire, les nouvelles licences signées par Jacques Goupil sont disponibles.
- Un logiciel a été créé pour les championnats par équipe (clubs), celui-ci simplifiera le travail des organisateurs, il sera présenté et expliqué en fin de réunion. Ce logiciel sera envoyé prochainement à tous les Présidents de CR.
- Pour les épreuves nationales se déroulant en 1 ou 2 manches, celles-ci auront une durée de 4 heures.

2) Intervention de Jean Claude POINSIGNON :

Pas de gros soucis mais Jean Claude attire notre attention sur certaines anomalies :

Championnats départementaux et régionaux :

- Tous les ans une nette amélioration en ce qui concerne la transmission des résultats de ces championnats.
- Certains CD notent seulement le lieu du championnat et oublient d'indiquer le CD ou bien ne précisent pas s'il s'agit du championnat mixte ou moulinet.
- Bien mettre le prénom en toutes lettres et non un sobriquet comme Freddo pour Frédéric.

Championnats nationaux :

- Comme indiqué sur les consignes que vous recevez en tant qu'organisateur, Jean Claude rappelle que les résultats doivent lui parvenir le plus tôt possible et au plus tard sous 48 h. Il

est anormal que ces résultats soient sur certains sites et ne paraissent sur le site de la FFPSC que 3 jours, voire une semaine plus tard.

- En 2010 il y avait beaucoup trop d'erreurs de frappe sur les résultats, surtout pour les poids. Bien relire ceux-ci après saisie.
- Il y a aussi des erreurs de classement, attention aux ½ points.
- Certains résultats ont provoqués des réactions des pêcheurs, obligeant à reconsidérer le classement après vérification des fiches avec les organisateurs et à modifier sur le site.

Programmes des championnats :

Ne pas bloquer un programme si par exemple il manque le mot des personnalités, le programme complet pourra être envoyé par la suite.

Championnats jeunes :

- Aucun souci en ce qui concerne le championnat de France.
- Par contre c'est très compliqué pour les promos, Jean Claude a l'impression que certains CD ne communiquent pas du tout avec leur CR et que certains CR ignorent les résultats de ces championnats !!!!!
- Autre constatation, ces mêmes CD appellent directement l'organisateur de l'épreuve pour signaler les forfaits, même une semaine avant le championnat, alors qu'il serait plus simple d'appeler Jean Claude. Il est vrai que l'on pourrait lui reprocher quelques erreurs, il n'est pas infallible. Le moment venu Jean Claude diffusera une note afin que les participations soient confirmées.
- Il y aura toujours des forfaits de dernière minute que nous ne pourrons résoudre mais il faut penser qu'un absent prive un autre jeune.
- Merci pour l'effort qui sera fait.

Championnats féminins :

- A compter de cette année la 2° division est supprimée.
- La 1° division sera organisée avec 45 participantes qualifiées sur palmarès.
- Le nombre de 16 maintenues reste inchangé, il y aura donc 19 montantes.

Vœux :

Certains vœux ont été adressés directement par les CD, exceptionnellement ils ont été traités par le comité directeur mais le Président rappelle que les vœux doivent être validés par les AG des CR et adressés à la FFPSC par les Présidents de CR, dans l'avenir seuls ces vœux seront étudiés.

Réponses aux vœux qui seront mises à l'approbation de l'AG :

Vœux du CD 78 :

- 1) *Suite aux divers problèmes liés aux outils de communication à la mode depuis plusieurs années, quelque peu imposés par la FFPSC (l'informatique et ses boîtes Mail, site de la FFPSC pour les programmes de championnats, les téléphones portables...), il semble que ces outils ont leurs limites, mauvaises communications, (problèmes dans les dossiers de licences, incompatibilités entre les programmes).....*

Je tiens à porter à la connaissance des habitués de ces outils que tous les présidents de CD ou autres amis licenciés, ne sont pas équipés de ces outils modernes, ou même s'ils le sont, ont du mal à maîtriser ses moyens de communication moderne.

D'autre part il ne fait pas obligation dans le règlement FFPSC pour les Présidents ou nos amis licenciés de posséder de tels outils de communications.

Il serait donc utile de remettre en service les bonnes vieilles méthodes (la Poste....) ou alors que la FFPSC équipe les CD de moyens informatiques, des abonnements et les formations qui vont avec.

☉ Il faut travailler avec son temps, de plus les économies pour le poste affranchissement ne sont pas négligeables. Même si les dirigeants ne sont pas tous équipés, il y a dans tous les CD et CR des pêcheurs qui peuvent imprimer les documents et les transmettre.

↳ Sandra LEILLET, Présidente du CR Ile de France, demande qu'un mail soit envoyé aux Présidents de CR lorsqu'il y a une modification dans un programme de championnat.

☉ Ce souhait est retenu : En cas de modification d'un programme déjà en ligne, les Présidents des CR concernés seront avertis.

- 2) *Que le temps d'amorçage soit de 10 minutes, pour les concours ou l'amorçage se fait à la coupelle (le temps de confection des boules est plus long).*

☉ La nouvelle réglementation internationale prévoit dorénavant 10 minutes d'amorçage lourd, le comité directeur a décidé d'appliquer cette réforme dans nos règlements pour toutes les épreuves sauf pêche à la plombée, ce qui répond à ce vœu.

- 3) *Interdire les batteurs pour le mélange des amorces au bord de l'eau ou dans les box pour les championnats.*

☉ Statut quo, application du règlement : « *Le tamisage ou le brassage (avec un batteur électrique) des amorces est interdit après les contrôles des quantités effectuées par les responsables* ».

Vœu du CD 95 :

- *Le vœu du CD 95 concerne les championnats des clubs. Lorsque les 5 secteurs utilisés sont relativement éloignés les uns des autres et que les 2 manches se déroulent le même jour, les organisateurs devraient avoir la possibilité de dire que chaque pêcheur reste sur le même secteur lors des 2 manches et donc ne pas retirer les secteurs pour la seconde manche.*

☉ Le règlement prévoyant dorénavant des manches de 4 heures pour ces épreuves, donc sur 2 jours pour 2 manches, il n'y a donc plus de problème. Pour les championnats régionaux les dérogations sont toujours possibles sous réserve d'être approuvées par les AG des CR.

Vœux du CR Auvergne :

- 1) *Pêche à la plombée/.../Le sondage avec un flotteur est interdit : Le sondage autorisé permettrait d'atténuer l'avantage des autochtones sur ceux qui font l'effort de venir de (très) loin. L'utilisation d'une bolo ou autre n'a rien d'excessif en soit.*

Le sondage est autorisé avec une ligne flottante, avant le signal de début de pêche puis interdit pendant la pêche. L'utilisation d'un sondeur électronique est interdite.

☉ Avis défavorable pour ce vœu, application du règlement international.

- 2) *La longueur des cannes est limitée à 4,50 mètres : Plusieurs et grands fabricants de matériel (Rive, Milo, Balzer, Fox.....) vendent des cannes de 4,55, 4,80 voir 5 mètres.*

Ces longueurs ne constituent pas une escalade telle qu'on a connu avec les cannes roubaisiennes (jusqu'à 17 mètres à une époque et qui est encore d'actualité chez certains de nos voisins européens) : Le site anglais de Garbolino propose actuellement des longueurs de base de 14,5 m avec des rallonges dites parallèles donc théoriquement des cannes no limite.....si ce n'est le dos du

pêcheur. Les autres marques doivent bien en faire autant, concurrence oblige. Les Italiens ne sont pas en reste.

La longueur des cannes est limitée à 5,0 mètres.

☒ Avis défavorable pour ce vœu. Toutefois, Jacky CAHAGNE précise que le règlement indique 4,50 mètres ou 15 pieds, ce qui équivaut à 4,572 mètres environ. Afin d'éviter les ambiguïtés, le comité directeur a porté la longueur maxi à 4,58 mètres sans notion d'autre unité de mesure. Cette petite divergence du règlement international sera signalée à la FIP Sed.

• 3) *Il n'y a pas de distance minimum de pêche : Que dire aux pêcheurs si une (grande) épreuve est gagnée par un petit malin pêchant les pin's au bord ?*

La distance minimum de pêche est de 20 mètres.

☒ Avis défavorable pour ce vœu, application du règlement international. De plus ce point est difficilement contrôlable.

• 4) *Les championnats se déroulent en trois manches de 4 heures sur deux jours : Sacrée journée ! Les championnats du monde se déroulent en deux manches de trois heures.....sur deux jours.*

Pour la plombée, deux manches de cinq heures (voir quatre heures) sur deux jours me paraîtrait tout aussi cohérent.

Les championnats se déroulent en deux manches de quatre ou cinq heures sur deux jours.

☒ Avis défavorable pour ce vœu, après consultation des participants à l'issue du championnat de France 2010, il s'avère que la formule retenue soit 3 manches de 5 heures sur 3 jours (VSD) leur convient bien.

• 5) *Les esches toutes confondues sont limitées à 2 litres dont 0,5 litre maximum de fouillis de vers de vase : On voit encore des esches non comptabilisées lors des contrôles parce qu'elles sont pour l'hameçon. A combien de litres as-t-on droit pour l'hameçon ?*

• *L'utilisation du fouillis est interdite dans la plupart des concours quiver. Son utilisation va à l'encontre de la philosophie de 90 % des pêcheurs au quiver, y compris les compétiteurs les plus enragés.*

La totalité des esches sera mise dans les boîtes officielles de contrôle.

Le fouillis et le vers de vase sont interdits que ce soit dans l'amorce ou à l'hameçon.

☒ Statut quo, application de règlement international.

Vœux du CR Champagne Ardenne :

• 1) *Le CR CHAMPAGNE ARDENNE souhaite qu'une réforme des statuts fédéraux soit réalisée de manière à permettre à chaque région métropolitaine (22) et extra-métropolitaine adhérente à notre fédération (4) d'avoir, s'il y a des candidats bien sûr, un représentant au sein du comité directeur de la FFPSC.*

Les membres élus alors pourraient alors se voir confier des tâches qui viendraient soulager les membres du bureau souvent très sollicités.

☒ Avis défavorable pour ce vœu, Daniel LAPIERRE a consulté le service juridique du ministère de la jeunesse et des sports qui lui a répondu que tous les licenciés pouvaient être candidats. C'est le responsable de la liste qui choisit ses colistiers, quant au nombre de membres du comité directeur la FFPSC a opté pour 20.

Le Président prend la parole et précise :

- Le responsable de la liste doit faire son choix en essayant d'assurer une représentation géographique. Il y a également une inégalité dans le nombre de licenciés des différentes régions.
- Le comité directeur ne souhaite pas modifier les statuts pour augmenter le nombre de ses membres.
- De plus si l'on nomme un membre par CR ce n'est plus une élection mais une cooptation et c'est contraire à la loi.
- Suite à la démission de Bernard Baton, une élection complémentaire sera organisée en 2012.
- Ce vœu va nous conduire à réfléchir pour l'avenir, une proportionnelle peut-être envisagée mais par listes bloquées obligatoires.

• 2) *Le CR CHAMPAGNE ARDENNE, devant la multiplication des championnats départementaux à organiser, souhaite que les licenciés qui veulent participer au Championnat à la plombée soient réunis directement en deux groupes : division Nord et Sud sans passer par des championnats départementaux ni régionaux.*

☛ Pour l'instant les championnats régionaux ne sont pas retenus pour la qualification au championnat de France. Nous avons déjà évoqué la possibilité de créer plusieurs groupes pour cette qualification mais nous préférons attendre encore une année. Pour 2011, nous souhaitons simplement que les CR et/ou CD organisent des championnats afin de connaître les potentiels de participants de chaque région afin de revoir l'organigramme pour 2012.

• 3) *Le CR CHAMPAGNE ARDENNE émet le vœu que tout championnat à partir des ligues soit organisé avec des sous secteurs ; cela permettrait une meilleure régularité de ces épreuves.*

☛ Statut quo au niveau national mais décision à prendre en AG pour les CR.

Vœux du CR Limousin :

- 1) *Coupe de France des vétérans, modification des tranches d'âge.*

Actuellement la catégorie vétérans 2 concerne les licenciés de plus de 65 ans à moins de 75 ans. Afin de rééquilibrer les 3 catégories, nous vous proposons les catégories suivantes :

VETERANS 1 : + de 60 ans à - de 65 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours.

VETERANS 2 : de 65 ans à - de 70 ans au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

VETERANS 3 : 70 ans et plus au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

☛ Statut quo, le comité directeur ne souhaite pas modifier les tranches d'âge pour cette épreuve.

- 2) *CHAMPIONNATS NATIONAUX.*

Compte tenu que les diverses propositions de modifications des organigrammes des championnats vont vers le déroulement des épreuves en 3 secteurs, nous demandons l'uniformisation pour tous les championnats (jeunes, vétérans, féminines, handicapés, corporatifs) avec la possibilité de les organiser soit en ligne, soit en 2 groupes soit en 3 groupes. Cela permettra aux CD ne possédant que des secteurs de petites longueurs de continuer à organiser des épreuves nationales et surtout de continuer à vivre (apport de subventions).

☛ Suite aux nouveaux organigrammes ce vœu est caduc. Libre choix pour les championnats départementaux et régionaux sous réserve de validation par les AG respectives.

Vœux du CR Midi Pyrénées :

• 1) *CD 82 : Afin que nos jeunes puissent être polyvalents aussi bien à la longue canne et à la pêche à l'anglaise, nous programmons un championnat moulinet départemental, régional pour 2011.*

Pouvons nous le faire au niveau national, afin de permettre au jeunes d'être formés en dehors du stage pour l'équipe de France ?

☒ Avis défavorable pour ce vœu car trop lourd à organiser au niveau national, de plus les jeunes peuvent participer aux championnats moulinet « toutes catégories ».

• 2) Formation : La FFPSC a créé le Brevet Fédéral, formation complète pour encadrer les écoles de pêche.

Actuellement on ne parle que du BJEP (formation très coûteuse 4500 € et +) n'ouvre pas obligatoirement des portes pour un emploi.

Dans chaque discipline la formation existe, il a été créé un certificat technique professionnel (information par la jeunesse et des sports).

Pouvez-vous faire des propositions ? Si vous envoyez le problème dans les Comités Régionaux quels sont les moyens ?

☒ Le brevet fédéral sert d'appui au BPJEP mais ce BPJEP ne sert à rien pour animer une école de pêche, sauf s'il y a rémunération.

Calendrier :

- Nous n'avons pas de candidat pour la coupe de France de pêche à la plombée. Si quelqu'un est intéressé, la date n'est pas figée, possibilité en avril / mai par exemple.
- Le Président insiste sur ce point car il faut impérativement trouver un candidat car cette épreuve permet la qualification pour le championnat de France.
- Jacky CAHAGNE rappelle que les championnats régionaux sont souhaitables mais pas obligatoires. Le but est de connaître les effectifs intéressés par cette technique dans chaque région.
- Pas de candidature non plus pour la coupe de France des jeunes. Si pas de candidat dans les tous prochains jours, il n'y aura pas de coupe en 2011.
- Les souvenirs FFPSC sont distribués aux Présidents de CR concernés. Les médailles le seront ultérieurement car elles ne sont pas disponibles.
- Si la suppression des promotions est validée par l'AG, le Président précise que les Présidents de CR seront désormais responsables des 3^o divisions à la place de ces promos.

3) Intervention de Daniel LAPIERRE :

Daniel rappelle quelques points :

- Les PV des AG des CD et des CR doivent lui être adressés pour le 1^{er} avril.
- Les clubs doivent également transmettre leurs PV aux CD.
- Les inscriptions pour la coupe de France des vétérans doivent transiter par les CD et CR en utilisant le document officiel, il n'y aura plus de dérogations.

4) Questions diverses :

- Dans les épreuves réservées au plus de 55 ans, les participants sont-ils couverts par l'assurance FFPSC ?

⊗ Oui, sous réserve que les participants soient licenciés et que la structure organisatrice soit affiliée. Si des pêcheurs non licenciés sont acceptés, ils doivent fournir un certificat médical.

- Est-il vrai que les organisateurs d'une épreuve quelconque doivent prévenir les pompiers et le SAMU ?

⊗ Il n'y a pas d'obligation mais cela est fortement recommandé.

- Concernant le vote pour la modification des organigrammes il y a pour la pêche mixte 2 projets mais est-il possible de ne rien changer ?

⊗ Le Président répond que le comité directeur, qui est mandaté par les structures, a fait 2 propositions après avoir travaillé longuement sur le sujet et souhaite une ouverture. Il y a donc le choix entre ces 2 projets pour les championnats mixtes mais si aucuns des 2 ne convient il est toujours possible de s'abstenir. Dans le cas ou il y aurait un fort taux d'abstention nous nous poserons des questions.

- Une remarque concernant le dernier bulletin : Il y a une erreur de photo dans l'article du championnat de France des CD.

⊗ Cette erreur sera corrigée dans le prochain bulletin. Jean Michel Grignon demande à l'occasion que les photos soient bien renommées car lorsqu'il reçoit des photos avec seulement un numéro il y a un risque d'erreurs, il ne connaît pas tous les pêcheurs.

- Une remarque également concernant le PV de la réunion du comité directeur du 27 novembre dernier et publié dans ce même bulletin : « *Point E : Il est précisé que dans tous les championnats les étrangers sont acceptés mais ils ne peuvent être champion de France, ce point s'applique également pour les épreuves plombée* ». Les étrangers peuvent-ils participer aux championnats de France ?

⊗ Non et ce point du PV sera rectifié, il faut lire : « *Il est précisé que dans tous les championnats départementaux et régionaux les étrangers sont acceptés mais ils ne peuvent être champion de France et ne peuvent donc participer aux championnats de France individuels, ce point s'applique également pour les épreuves plombée. Pour les championnats de France par équipes (des CD, des clubs et corporatifs) les équipes ne pourront comporter qu'un seul étranger* ».

Le secrétaire général,

Jacky Cahagne



Le Président,

Jacques Goupil

